

DEC112750DR16

***Délégation de signature consentie à Monsieur Christophe GODDARD
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°080034SCHS du 25 juillet 2008 portant création de l'UMI n°3199 «Transitions »;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS;

Vu la décision n° 112308INSHS du 28 novembre 2011 portant nomination de M. Christophe Goddard aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte internationale n° 3199 intitulée « Transitions » ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Monsieur Christophe GODDARD**, directeur par intérim de l'UMI n°3199 «Transitions » à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23920 euros TTC,
- b) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 28 novembre 2011

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange

Dec112716DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Mme Christine d'Argouges aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris B ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre REYES, IE2, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre Reyes, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Dominique Le Fur, IR1, responsable du

service des ressources humaines et à M. Ludovic Hamon, IR2, responsable du service du partenariat et de la valorisation.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2011

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

Dec112906dr10

Décision

portant nomination

d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité propre de recherche n° 22, intitulée « Institut Charles Sadron », dont le directeur est M. Jean-François LEGRAND ;

Vu la décision du 1^{er} janvier 2005 nommant M. Jean-François LEGRAND directeur de l'unité de recherche n°22 ;

Vu l'avis du Comité Spécial Hygiène Sécurité de l'UPR22 en date du 30/06/2011.

Considérant que Melle FOUSSAT Catherine a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile de France Ouest et Nord (DR05) du 07 au 09 novembre 2011 et du 1^{er}, 2 et 5 décembre 2011.

Article 1

Melle FOUSSAT Catherine, Technicienne
est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)
dans l'unité du CNRS n° UPR 22 à compter du 06 décembre 2011.

Melle FOUSSAT Catherine exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle FOUSSAT Catherine est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 06 décembre 2011

Jean-François LEGRAND
Directeur de l'UPR22

Jean-Marie BURGIO
Délégué régional par intérim

Dec112907dr10

Décision

portant nomination

d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité propre de recherche n° 22, intitulée « Institut Charles Sadron », dont le directeur est M. Jean-François LEGRAND ;

Vu la décision du 1^{er} janvier 2005 nommant M. Jean-François LEGRAND directeur de l'unité de recherche n°22 ;

Vu l'avis du Comité Spécial Hygiène Sécurité de l'UPR22 en date du 30/06/2011

Considérant que Melle QUILLE Julie a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile de France Ouest et Nord (DR05) du 07 au 09 novembre 2011 et du 1^{er}, 2 et 5 décembre 2011.

Article 1

Melle QUILLE Julie, Assistant Ingénieur

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UPR 22 à compter du 06 décembre 2011.

Melle QUILLE Julie exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle QUILLE Julie est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 06 décembre 2011

Jean-François LEGRAND
Directeur de l'UPR22

Jean-Marie BURGIO
Délégué régional par intérim